



Zone 82
Comité 17
Seine & Marne



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2019/2020

Mardi 03 Décembre 2019

QUALIFICATIF INDIVIDUEL EN « DONNES LIBRES SENIORS »

ARTICLE 1 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le Comité 17 de « Seine et Marne » organise le qualificatif en « Individuel donnes libres Séniors », pour le **Championnat de France 2020** qui se déroulera à

Salies-du-Salat (31260) du 23 au 26 mars 2020

Le vainqueur de ce qualificatif sera déclaré Champion du Comité 17 de « Seine et Marne » pour la saison 2019/2020.

Le qualificatif à ce **Championnat de France** se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera au :

**« TAROT CLUB DE TRILPORT »
Salle du Mini-Club
Rue des Vignes - 77470 TRILPORT**

- 1^{ère} séance le **Mardi 03 Décembre 2019 à 09h30 (assis)**
- 2^{ème} séance le **Mardi 03 Décembre 2019 à 14h30 (assis)**

Directeur d'Epreuve / CCR Seine & Marne

Alain VASSEUR : Tél. 06 12 58 22 20

Courriel : alain.v@free.fr

.....
L'épreuve est ouverte aux joueurs licencié(e)s au Comité 17 de « Seine et Marne », à jour de leur cotisation 2019/2020 sans restriction de classement :

ayant au moins 60 ans au 31 décembre 2019 (donc nés avant le 1^{er} Janvier 1960).

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Afin d'optimiser l'organisation, il est fortement préconisé une **inscription préalable** auprès de votre président de club qui transmettra à l'arbitre de la compétition et au club de TRILPORT pour l'organisation de la restauration.

D'autres inscriptions pourront se faire sur place de 08h45 à 09h20.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

20 Euros par joueur pour les 2 séances.

ARTICLE 4 : QUALIFIÉ(E)S

A l'issue des 2 séances les **5 premiers** joueurs seront qualifiés pour la Finale Nationale qui se déroulera du **Lundi 23 au Jeudi 26 mars 2020** à **Salies-du-Salat (31260)**.

NOTA : Ne pourront être inscrit(e)s comme remplaçant(e)s que les joueurs ayant obtenus des PCN.

Les joueurs devront obligatoirement participer aux deux séances pour prétendre à la qualification.

L'absence à la 2^{ème} séance est éliminatoire et passible de sanctions.

A noter que le Championnat National débutera le **mardi 24 mars** pour les qualifié(e)s.

ARTICLE 5 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des Compétitions de la F.F.T. et au code d'arbitrage.

❖ FASCICULE 1 : Règles communes à toutes les épreuves **Chapitre 2**.

❖ FASCICULE 2: Règles applicables aux championnats individuels en donnes libres **Chapitre 3**.

Ces documents étant consultables à tout moment auprès de l'arbitre de la compétition.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT

Les contrats autorisés sont : **petite, garde, garde sans, garde contre**, pour toute **garde sans** ou **garde contre**, l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score **supérieur à 480**, la feuille de marque devra être signée immédiatement par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie, à l'encre, par le joueur **Nord** et vérifiée par les trois autres joueurs de la table. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) l'arbitre de la compétition appliquera systématiquement une pénalité de **100 points à chacun des joueurs de la table**.

Les mouvements des joueurs se feront conformément au règlement des compétitions de la F.F.T. et au code d'arbitrage - Fascicule 2 (Donnes libres) - chapitre 2 soit :

Mouvement Howell FFT : 3 et 4 tables ou Mouvement normal FFT : 5 tables et plus.

ARTICLE 7 : MISE EN PLACE

Les positions de départ seront tirées au sort **sauf champion sortant (Nord Table 1)**, à l'aide du logiciel d'inscriptions EXTAR.

ARTICLE 8 : MISE EN PLACE

- La **première séance** en **4 fois 6 donnes** débutera à **09h45** précises. Tous les participants seront sélectionnés pour la **deuxième séance**.
- La **deuxième séance** en **4 fois 6 donnes** débutera à **14h15** précises : Mise en place dans l'ordre du classement général de la table 1 à la dernière.
- Temps de jeu : Pour chaque séance, **chaque position sera limitée à 55mn** et à l'issue de ces **55mn**, les **donnes** non commencées ne pourront être jouées.

RAPPEL : A l'issue de ces **2 Séances**, les **5 (cinq) premier(e)s** du classement général seront qualifié(e)s.

ARTICLE 9 : INDICE PCN

Indice PCN = **1,8**

ARTICLE 10 : DROITS DES JOUEURS - RECLAMATIONS

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée auprès de l'arbitre.

Tout joueur réclamant pourra consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation devra être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée (**Alain VASSEUR** : Tél. **06 12 58 22 20** / Courriel : alain.v@free.fr) qui rendra sa décision sous 96 heures.

Il devra en informer le Président de Zone **Mathias BOUQUILLON** et le Président de la C.C.N.

ARTICLE 11 : DIRECTEUR D'EPREUVE

Le Directeur d'Epreuve (**Alain VASSEUR**), en accord avec l'arbitre de la compétition, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

ARTICLE 12 : DISCIPLINE

- ✓ L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- ✓ Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition avec ouverture d'un dossier disciplinaire.
- ✓ Etat d'ébriété : tout joueur reconnu en état d'ébriété sera averti verbalement une 1^{ère} fois en cas de perturbation, et si récidive il sera scratché avec ouverture d'un dossier disciplinaire.
- ✓ L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (article 39 du fascicule 1).
- ✓ Les téléphones portables doivent rester éteints ou en « Mode Avion ».

Aucune dérogation (hors téléphones pour raison exceptionnelle) ne pourra être faite.

ARTICLE 13 : INDEMNISATION DES QUALIFIÉ(E)S

- ✓ Le comité de Seine & Marne redistribue aux 5 qualifié(e)s une somme correspondant sensiblement à la somme des engagements diminuée du coût des PCN et du coût de l'arbitrage.
Cette somme divisée par 5 constitue l'indemnité versée à chaque qualifié(e) par le **Comité 17**.
- ✓ Tout joueur du **Comité 17 de Seine et Marne** qui se qualifie sur place à **Salies-du-Salat** lors de la séance spéciale du **Lundi 23 mars** ne pourra prétendre à cette indemnité.

.....

RAPPEL IMPORTANT

L'inscription à ce qualificatif régional au championnat de France 2019/2020 implique l'acceptation du présent règlement et la participation aux 2 séances.

POUR INFO

En complément des qualificatifs régionaux, la FFT organise un qualificatif en une séance le jour précédant la finale nationale dans lequel plusieurs places permettront de participer au **Championnat de France** qui démarrera le lendemain, **Mardi 24 mars**.

Ce qualificatif se déroulera donc le **Lundi 23 mars** au même endroit que la finale nationale.

Un joueur qualifié pour la finale nationale qui dispute ce qualificatif national perd sa qualification ; la place qui lui était réservée est réattribuée lors de ce qualificatif national.

Le Directeur d'épreuve / Président C.C.R
Alain VASSEUR



Le Président de Zone
Mathias BOUQUILLON

